

Le **Comité de suivi est composé de trois membres du bureau de direction de l'école doctorale**. Le comité met en place le dispositif de suivi suivant :

- **Rendez-vous individuel à l'école doctorale par un membre du comité de suivi lors des rendez-vous de réinscription et de soutenance : rendez-vous annuel en début de doctorat, après 1 an, après 2 ans, après 3 ans.**
- En cas de nécessité d'un accompagnement plus étroit pouvant aller jusqu'à une médiation, **le comité de suivi s'élargit encore à des personnalités externes sollicitées par le bureau de direction de l'école doctorale.**

Ainsi :

- Chaque doctorant est suivi individuellement chaque année en entretien. L'ED recueille à cette occasion des informations précieuses, qui permettent d'évaluer la progression du projet doctoral. En particulier, le doctorant transmet lors de chaque réinscription en thèse un **rapport d'activité détaillé** à son directeur/directeur-adjoint référent **et présente son travail avec le support d'une présentation de trois planches**. Elle aborde également avec le doctorant les questions relatives à son plan de formation et l'interroge quant à l'évolution de son projet professionnel.
- En amont de toute première réinscription, le comité de suivi du projet doctoral :
 - o Recueille les **QUESTIONNAIRES « EdEOBE-Encadrant » et « EdEOBE-Doctorant »**
 - o Prend connaissance du contenu de ces questionnaires et engage un dialogue avec toutes les parties dès lors que des difficultés importantes ressortent de ces documents. La réinscription en doctorat n'est effectuée qu'après résolution des possibles difficultés. Les éléments d'appréciation de l'ensemble de cette démarche sont conservés dans tous les cas par l'ED.
- **En réponse à toute sollicitation d'un acteur du projet doctoral (doctorant, encadrant), le comité de suivi met en place un suivi particulier de la thèse.** Si une difficulté est détectée (conflit, litige, retard important dans les travaux de thèse, etc), un ou plusieurs entretiens supplémentaires sont mis en place par l'ED, avec le doctorant (seul), puis avec son encadrement (seul), puis avec toutes les parties si la situation s'y prête. Le comité de suivi et la direction de l'école doctorale poursuivent leur médiation en engageant une discussion avec le directeur de l'unité de recherche et tous les services pertinents de l'établissement d'inscription. Si au terme de ces démarches, une solution satisfaisante pour tous n'est pas identifiée, **la direction de l'école doctorale se charge de solliciter des médiateurs externes à l'environnement de la thèse** (a minima : chercheurs d'une autre unité de recherche et n'ayant pas de lien direct avec l'encadrant sur le plan des thématiques et des collaborations en cours).

+ Délégation des ACTIONS DES UNITES DE RECHERCHE (séminaires, journées doctorants, etc) sur le plan du suivi scientifique
=> Inventaire et Bilan annuels par l'école doctorale

Une soutenance à mi-parcours (30 à 45 minutes, jury complet à mi-parcours) n'est donc pas organisée de manière systématique. De telles soutenances sont réservées à ~5 à 10% des thèses.